

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20052897

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

20 AVR. 2020

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise **0521.929.383**

Nom

(en entier): **CONCEPT & FORME DEVELOPPEMENTS**

(en abrégé):

Forme légale: société anonyme

Adresse complète du siège: Rue Jules Borbouse 4
5170 Profondeville

Objet de l'acte : RECTIFICATIF

Il résulte d'un procès-verbal déposé et dressé devant Maître Sophie Maquet, Notaire associé à Bruxelles en date du huit avril deux mille vingt.

Enregistré trois rôles, renvois,
au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 3 le 14 avril 2020
Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 7628.
Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00).

Le receveur

Qu'aux termes d'un acte reçu par le Notaire Sophie Maquet, à Bruxelles, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Anonyme dénommée **CONCEPT & FORME DEVELOPPEMENTS SA**, ayant son siège social à 5170 Profondeville, 4 rue Jules Borbouse.. Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0521.929.383 a décidé de se scinder partiellement par voie de constitution d'une nouvelle société à responsabilité limitée dénommée **IM'HO**.

Cette assemblée a été actée dans un procès-verbal reçu par le Notaire Sophie Maquet le 11 décembre 2019 publié aux Annexes du Moniteur Belge du 08 janvier 2020 sous le numéro 20005000.

Cette assemblée a décidé (entre autre) :

- Que les apports en nature, estimés six millions cent cinquante-cinq mille cinquante-sept Euros et nonante trois cents (6.155.057,93€), effectués à la société à responsabilité limitée à constituer par voie de scission sous la dénomination IM'HO seront rémunérés par le nombre d'actions défini ci-après ;
- Que trois millions trois cent quatre mille quatre cent septante-six Euros et huit cents (3.304.476,08€) seront affectés au compte « *apports statutairement indisponibles* » de la société à responsabilité limitée à constituer par voie de scission sous la dénomination IM'HO ;
- Que le solde, soit deux millions huit cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-cinq cents (2.850.581,85€) sera affecté au compte des capitaux propres disponibles « *apports statutairement disponibles* » pour distribution future.

Consécutivement à l'apport de trois millions trois cent quatre mille quatre cent septante-six Euros et huit cents (3.304.476,08€) affectés au compte « *apports statutairement indisponibles* » de la société à responsabilité limitée à constituer par voie de scission sous la dénomination IM'HO le capital de la présente société **CONCEPT & FORME DEVELOPPEMENTS SA** a été réduit pour le ramener de dix millions cinq cent mille euros (€ 10 500 000,00) à sept millions cent nonante-cinq mille cinq cent vingt-trois euros nonante-deux cents (€ 7 195 523,92).

L'article 5 des statuts de la Société Anonyme dénommée **CONCEPT & FORME DEVELOPPEMENTS SA** est donc modifié comme suit :

Le capital social de la société est fixé à sept millions cent nonante-cinq mille cinq cent vingt-trois euros nonante-deux cents (€ 7 195 523,92).

Voor-
beelden
aan het
Belgisch
Staatsblad

Il est représenté par dix mille cinq cent actions, sans mention de valeur nominale, numérotées de 1 à 10.500, toutes intégralement libérées.

Pour extrait analytique conforme

Sophie Maquet, Notaire associé

Déposés en même temps : 1 expédition et statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).